BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3385

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

933 096 828 RCS Créteil.
DESPS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 51, Chemin des Meches, 94000 Créteil.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION DESPS Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 51 Chemin des Meches 94000 Créteil N° RCS 933 096 828 RCS Créteil, est société absorbante EGEE SERVICES XI Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 9-11 Allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex N° RCS 877 764 753 RCS Nanterre, est société absorbée Actif : 2 546 984,00 EUR Passif : 2 638 282,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : néant Montant prévu de la prime de fusion : L'estimation totale des biens et droits apportés par EGEE SERVICES XI s'élève conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 2 546 984 euros ; le passif estimé pris en charge par la Société Absorbante, au titre de la fusion s'élève, conformément aux Comptes Arrêtés, à la somme de 2 638 282 euros, soit un actif net apporté estimé à - 91 298 euros. Le montant d'actif net apporté définitif sera celui qui ressortira des comptes de clôture d'EGEE SERVICES XI établis au 30 septembre 2026 consécutivement à la réalisation de l'opération. La différence entre le montant définitif de l'actif net transmis à titre de fusion par EGEE SERVICES XI au 30 septembre 2026, et la valeur des actions d'EGEE SERVICES XI dans les livres de la Société Absorbante au 30 septembre 2026, constituera un mali de fusion (si la différence est négative) ou un boni de fusion (si la différence est positive). Le mali ou le boni de fusion sera comptabilisé conformément à la réglementation comptable. Les Parties concernées donnent par conséquent tout pouvoir au Président de la Société Absorbante à l'effet de passer les écritures correspondantes. Date du projet : 03/08/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 03/08/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société DESPS Date de dépôt : 04/08/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom de la société EGEE SERVICES XI.